ABC INDUSTRIE
Société anonyme au capital de 18.843.400 francs
Siège social : 7 route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence

R.C.S. Aix-en-Provence B 341 197 366

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 22 JUILLET 1996

I

L'an 1996,
Le 22 juillet,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société ABC INDUSTRIE, société anonyme au capital de 18.843.400 F., divisé en 188.434 actions de 100 F. chacune, se sont réunis dans les bureaux de la société AOSTE MANAGEMENT, situés à Europarc, 2 rue Edison, 69500 Bron, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Conseil d'administration adressée à chaque actionnaire le 5 juillet 1996, par lettre ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric BARRAL, Président du Conseil d'administration.

La société AOSTE HOLDING, actionnaire majoritaire, est appelée comme Scrutateur, fonction qu'elle exerce par l'intermédiaire de Monsieur Michel REYBIER, son représentant à l'Assemblée.

Monsieur Robert PEYSSARD est désigné en qualité de Secrétaire.

La société CORCEP, commissaire aux comptes, convoquée à l'Assemblée le 5 juillet 1996, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est représentée à l'Assemblée par Monsieur André FRANK.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

DÉPÔT GTC AIX N°4505 DU 22 OCT. 1996

RCS B341 197366 87B352

II

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires;
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux Comptes;
- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle est annexée une délégation de pouvoirs, ainsi que la liste des actionnaires;
- le rapport du Conseil d'Administration;
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président expose à l'Assemblée que le projet des résolutions a été envoyé aux actionnaires et que le rapport du Conseil d'administration a été tenu à leur disposition et ce, dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'administrateurs.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'administration et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric BARRAL, administrateur, laquelle prend effet ce jour. Elle remercie celui-ci pour son activité au sein de la Société et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Frédéric BARRAL, l'Assemblée désigne :

- Monsieur Paul KLONHAMMER
 de nationalité néerlandaise
 demeurant Jacob Van Lenneplan 32 3743 AR Baarn, Pays-Bas

en qualité de nouvel administrateur, avec effet au 23 juillet 1996 et pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Robert PEYSSARD, administrateur, laquelle prend effet ce jour. Elle remercie celui-ci pour son activité au sein de la Société et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Robert PEYSSARD, l'Assemblée désigne :

- la société SARA LEE FRENCH HOLDCO 1 S.A.
 société anonyme
 siège social : 6, rue Marius Aufan, 92300 Levallois-Perret
 R.C.S. Nanterre B 407 770 007

en qualité de nouvel administrateur, avec effet au 23 juillet 1996 et pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Bernard POCHET, administrateur, laquelle prend effet ce jour. Elle remercie celui-ci pour son activité au sein de la Société et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et décide qu'il n'y a pas lieu, dans l'immédiat, de pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la loi et les règlements en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Frédéric BARRAL
Président

Robert PEYSSARD
Secrétaire

AOSTE HOLDING
représentée par Michel REYBIER
Scrutateur

ABC INDUSTRIE
Société anonyme au capital de 18.843.400 francs
Siège social : 7 route du Plan
13860 Peyrolles-en-Provence

R.C.S. Aix-en-Provence B 341 197 366

PROCES-VERBAL DE
LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 JUILLET 1996

L'an 1996,
Le 22 juillet,
A 10H15,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société réunie ce jour, les membres du Conseil d'administration se sont réunis dans les bureaux de la société Aoste Management, Europarc, 2 rue Edison, 69500 Bron, à la demande du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Frédéric Barral
- Monsieur Bernard Pochet
- Monsieur Robert Peyssard
- Monsieur Michel Reybier

seuls membres composant le Conseil d'administration.

Monsieur Antonio Romera et Mesdames Antonella Velez et Joëlle Velez, délégués du Comité d'entreprise, convoqués à la réunion par lettre recommandée en date du 16 juillet 1996 assistent à la réunion.

Le Conseil réunit la moitié au moins de ses membres et peut, conformément aux dispositions légales et statutaires, valablement délibérer.

Monsieur Robert Peyssard assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'il a réuni le Conseil aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président du Conseil d'administration ;
- Election d'un nouveau Président ;
- Détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Agrément de nouveaux actionnaires.

Après délibération, le Conseil a pris à l'unanimité les décisions suivantes :

I

Le Conseil prend acte de la fin du mandat de Président de Monsieur Frédéric Barral, celui-ci ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur avec prise d'effet ce jour.

II

Le Conseil élit Monsieur Paul Klonhammer en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit à compter du 23 juillet 1996 et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Monsieur Paul Klonhammer a déclaré par avance qu'il accepterait les fonctions de Président de la Société si celles-ci lui étaient confiées.

III

En sa qualité de Président, Monsieur Paul Klonhammer assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

A ce titre et conformément à la loi, il disposera vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux et ce, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que de ceux qu'elle réserve au Conseil d'administration.

Cependant, conformément aux dispositions de l'article 98, alinéa 4, de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, Monsieur Paul Klonhammer ne pourra consentir d'aval, de caution ou de garantie au nom de la Société sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

IV

La fixation de la rémunération de Monsieur Paul Klonhammer au titre de son mandat de Président fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil d'administration.

V

Monsieur Michel Reybier expose au Conseil qu'il a informé le personnel de la Société de ce qu'il n'y aura pas de changement dans l'équipe dirigeante et qu'il proposera au Conseil d'administration composé des administrateurs nommés ce jour la nomination de Monsieur Frédéric Barral, en qualité de Directeur Général de la Société.

VI

Le Conseil décide d'agréer en qualité de nouvel actionnaire la société Sara Lee French Holdco 1 S.A., désignée en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur présent.

Frédéric Barral

Robert Peyssard